

PROLONGATION DU TÉLÉTRAVAIL SYSTÉMATIQUE HORS CONTINUITÉ DE SERVICE : LA SNCF MONTRE L'EXEMPLE

Le 11 mai débutera progressivement la levée du confinement mis en œuvre en France depuis le 17 mars. Pour préparer au mieux cette période, l'entreprise a d'ores et déjà décidé de prolonger jusqu'au 8 juin 2020 le télétravail systématique, sauf exception liée à la continuité du service dans les sièges nationaux, territoriaux ou d'établissement.

Un recours au télétravail systématique prolongé

Le 27 avril, l'entreprise a décidé de prolonger jusqu'au 8 juin 2020 le recours au télétravail systématique, sauf exception liée à la continuité du service, dans les sièges nationaux, territoriaux ou d'établissement des SA SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, SNCF Fret et la SA mère. Cette mesure de télétravail avait été décidée initialement pour la durée du confinement.

Jean-Pierre Farandou, Président-Directeur général de la SNCF : *«C'est en responsabilité que je décide de prolonger de quatre semaines le recours au télétravail systématique. Je sais que cette décision représente un effort pour nombre de cheminots aujourd'hui en télétravail et qui souhaitent retourner rapidement au bureau retrouver leurs collègues. En tant que dirigeant d'entreprise de transport collectif, ma première priorité est d'assurer la sécurité sanitaire pour nos collaborateurs et nos clients. Cela nécessite, au moment où le déconfinement se met progressivement en place, que soit réduit au strict nécessaire le nombre de voyageurs dans nos trains. Il était donc normal que la SNCF décide pour ses salariés pouvant télétravailler, de prolonger cette mesure. J'encourage l'ensemble des entreprises qui le peuvent à prendre les mêmes dispositions en cette période difficile. Le télétravail massif est la principale mesure qui permet de laisser les places dans les trains aux personnes devant absolument se rendre physiquement sur leur lieu de travail».*